



Affiché le

28 AVR. 2025

ARRETE MUNICIPAL n°35/2025

**Arrêté de circulation du jeudi 1 mai au vendredi 27 juin 2025
La Chiquellerie**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux d'ouverture de fouilles pour l'implantation de poteaux ENEDIS, de l'entreprise BOUYGUES E&S LE BIGNON située Chez SOGELINK - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 17 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du jeudi 1 mai 2025 au vendredi 27 juin 2025, la voie sera barrée et la circulation sera interdite sur la route de la Chiquellerie, le **CR44**, sauf pour les riverains, la collecte des ordures ménagères et les services d'urgences.

La portion de la voie concernée par l'arrêté est identifiée sur le plan annexé.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES E&S LE BIGNON.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, aux services de collecte des ordures ménagères et au demandeur.

Le 25 avril 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER

ANNEXE

